

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 octobre 2024**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/10/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2024 (accusé de réception du 25/10/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°2**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

\*\*\*

Les dépenses nouvelles détaillées et présentées par budget sont financées soit par des lignes de recettes complémentaires ou non prévues au BP, soit par redéploiement de crédits antérieurement votés.

**I/ Les dépenses nouvelles financées sur le budget principal :**

L'ajustement du montant de la compensation au titre de l'exonération foncière (+58 814 €) permet le financement des dépenses ci-dessous :

020.6184.210	Frais de formation des agents	20 000.00 €
11.6238.119	Règles harcélomètre distribuées dans les écoles (coût global 7 000 € financé en partie par la subvention FIPD)	2 000.00 €
024.6132.710	Ordonnance de référé / condamnation versement Régularisation loyers suite jugement	21 385.00 €
024.614.710	Augmentation charges locaux associatifs liée à un changement de calcul des charges	15 429.00 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>58 814.00€</b>

La diminution de l'autofinancement prévisionnel (- 32 400 €) permet de financer la dépense complémentaire suivante :

326.6238.0103	Acomptes Grand départ Bretagne Tour de France féminin	32 400.00 €
---------------	---	-------------

Dépenses nouvelles financées par des économies réalisées sur d'autres chapitres :

Les crédits prévus pour les projets du budget participatif et inscrits au chapitre 23 sont répartis de la façon suivante :

031.2152.11800	Mobilier urbain Signal'éthique	5 100.00 €
031.2188.11800	Boîtes à dons dans les quartiers	2 500.00 €
511.2158.54017	Transats double parc de Kervouyec	7 010.00 €
511.2158.84001	Mobilier aire de jeux Combat des Trente	10 746.00 €

Les dépenses financées par un redéploiement des crédits :

020.2158.74102	Roulettes pour chariots de manutention (financées par les crédits travaux dans les locaux de travail)	6 389.00 €
62.2313.44028	Études halles gourmandes (financées par les travaux halles gourmandes)	200 000.00 €
845.2315.15021	Travaux aménagement voirie rue Remscheid (financés par les crédits études voirie et subventions d'équipement)	634 000.00 €
845.2315.55010	Installation bornes escamotables (financée par le crédits études voirie)	30 000.00 €
01.6817.300	Provision pour dépréciation des créances (cf. conseil municipal du 17/10/2024)	19 559.00 €
020.65888.300	Provision pour requête en référé Mme Carpentier (financée par les crédits énergie-électricité)	10 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>925 304.00 €</b>

Des dépenses financées par des recettes complémentaires :

**En investissement :**

01.261	Rachat d'actions /Transformation de la SEM en SPL Quimper Événements (financé par l'emprunt)	230 500.00 €
7222.21828.35001	Chariots propreté à assistance électrique (financés par la subvention d'investissement déchets diffus reversée par QBO)	30 000.00 €

Le remboursement des primes assurances versé pour la tempête Ciaran est réparti de la manière suivante :

020.2313.64006	Travaux remise en état divers bâtiments tempête Ciaran	40 469.00 €
020.2315.74015	Restructuration centre horticole / tempête Ciaran	60 051.00 €
512.2315.15006	Travaux éclairage public / tempête Ciaran	56 702.00 €
324.2315.17001	Travaux bâtiments sportifs / tempête Ciaran	17 383.00 €

**En fonctionnement :**

7222.611.520	Traitement de l'amiante (financé par la recette de fonctionnement déchets diffus reversée par QBO)	9 000.00 €
--------------	---	------------

11.6238.119	Règles harcéloètre distribuées dans les écoles (coût global 7000€ financé en partie par la subvention FIPD)	5 000.00 €
511.61524.420	Entretien, remise en état cimetières / tempête Ciaran (financé par les indemnités d'assurance)	4 444.00 €

## **II/ Les dépenses nouvelles financées sur les budgets annexes :**

### **Sur le budget annexe locations et camping :**

Dépense financée par le sur-équilibre du budget :

6132.111.9533	Augmentation loyer local France Bleu Breizh Izel	2 550.00 €
---------------	--	------------

Dépense financée par une recette complémentaire :

2188.58008	Complément matériels théâtre de Cornouaille (financé par la subvention de la DRAC)	25 000.00 €
------------	---	-------------

### **Sur le budget annexe parkings :**

Dépenses financées par le sur-équilibre du budget :

6817.300	Dépréciation des créances (CM du 17/10/24)	293.00 €
6161.5144	Augmentation prime assurance parking théâtre de Cornouaille	26 705.00 €
63512.5144	Augmentation taxe foncière parking théâtre de Cornouaille	5 649.00 €

## **III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre**

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre de régularisation d'avances sur marchés et d'amortissements :

### **Sur le budget principal :**

Écritures d'ordre / régularisation avances sur marchés (chapitres R041 et D041)	80 000.00 €
Régularisations cessions gratuite société EAMS et Boule Arméloise Délibérations 23 du 30/06/17 et 15 du 21/09/2017 (chapitres R041 et D041)	429 000.00 €

### **Sur le budget annexe locations et camping :**

Complément dotations aux amortissements (chapitres 040 et 042)	171 000.00 €
---	--------------

### **Sur le budget annexe parkings :**

Complément dotations aux amortissements (chapitres 040 et 042)	9 788.00 €
---	------------

### **IV/ La correction des affectations de résultats 2023**

#### **Sur le budget principal :**

Des écritures de régularisation fin 2023 ont pour conséquence la modification de l'affectation des résultats 2023 (cf. délibération 42 du 13/06/24).

Les nouveaux montants du résultat de fonctionnement affecté en réserves (compte 1068 : 10 734 380.62 €) et de l'emprunt d'équilibre (R1641 101 249.23 €) doivent être pris en compte.

\*\*\*

Madame Annaïg LE MEUR étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (8 abstentions ; 37 suffrages exprimés dont 37 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.